SWIM 4k

Règlement – Dimanche 2 Aout 2026

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

Art 1 – Organisation

L'association Anglet France Team organise le **dimanche 2 aout**, à Anglet (entre la plage des Cavaliers et celle du VVF) la course de natation et Aquathlon Swim 4k, dans le respect des règles techniques et de sécurité édictée par la FFTRI.

Horaires :

- 2100m individuel – Départ 8h00 de la plage de la Madrague
- 4200m individuel – Départ 8h00 de la plage de la Digue des Cavaliers (Sud de la plage de la Barre)
- 4200m relais – Départ 8h00 de la plage de la Digue des Cavaliers (Sud de la plage de la Barre) pour le 1er relayeur et de la plage de la Madrague pour le 2eme relayeur
- Aquathlon – Départ 8h00 de la plage de la Madrague

Art 2 – Conditions de participation

Les **épreuves de natation** sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie **Cadet** (concurrent(e)s né(e)s en 2010 et avant).

L'**Aquathlon** est ouvert à partir de la catégorie **Junior** (né(e) en 2008 et avant). Il est soumis aux règles techniques et de sécurité de la FFTRI (téléchargement de la réglementation ci-après). https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-2026/

Épreuves limitées à 100 places pour l'Aquathlon, 200 places pour le 4200m, 150 places pour le 2100m et 50 relais.

Art 3 - Inscriptions

L'engagement est nominatif, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Aquathlon :Ouvert aux licenciés (licences compétition) de la Fédération de Triathlon

Ouverts aux non licenciés qui devront s'acquitter d'une Licence Expérience.

Natation 4200m, 2100m et Relais : Ouverts aux licenciés des fédérations de Natation, de Triathlon, de Sauvetage côtier et de Surf.

Ouvert aux non licenciés, sur présentation :

- D'un certificat médical de moins d'un an attestant que l'intéressé ne présente en apparence aucune contre-indication à la pratique de la nage en eau libre
- Et d'une attestation certifiant la réalisation d'une distance de 1500 mètres
- Ou la preuve de la réalisation d'une épreuve correspondante (capture d'écran de résultats par exemple)

Les inscriptions des mineurs devront être accompagnées d'une autorisation parentale.

Inscriptions **exclusivement en ligne** sur le site www.pb-organisation.com

Tarif inscription course :

- 21€ pour le 2100m individuel
- 32€ pour 4200m individuel
- 40€/équipe pour le 4200m relais
- 38€ pour l'Aquathlon

Clôture des inscriptions à 14h00 la veille de la course (samedi 01 aout 2026).

Les frais d'inscription via le site www.pb-organisation.com sont soumis à des frais bancaires.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Art 4 - Chronométrage

Le retrait des dossards/bonnets se fera le **jour de la course** sur le point de départ (Digue des Cavaliers ou plage de la Madrague).

Un bracelet de chronométrage Rfid est remise à chaque inscrit le matin de l'épreuve, ainsi qu'un bonnet à porter obligatoirement, pour des raisons de sécurité, durant la course. Le bracelet sera obligatoirement restitué à l'issue de la course sous peine d'une facturation de 30€.

Art 5 – Parcours

Le départ sera donné :

- Pour le 4200m et le 1er relayeur : Digue des Cavaliers (Sud de la plage de la Barre)
- Pour le 2100m et le 2eme relayeur et l'Aquathlon : Plage de la Madrague

Pour le 4200m, une « sortie à l'australienne » est prévue au niveau de la plage de la Madrague : c'est-à-dire que vous allez **sortir de l'eau**, passer sur la plage et replonger pour la 2eme partie du parcours.

Pour l'Aquathlon, après la natation, les concurrents iront sur leur droite vers la zone de transition pour se chausser et enchainer avec le parcours course à pied de 7,6km et 100m de d+.

Les arrivées seront jugées sur plage du VVF, devant la paillote Lagunak Café (Promenade des Sources, 64600 Anglet





Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours en cas de force majeure.

Un briefing aura lieu à 07h45 sur les lieux de départs.

Art 6 – Barrières horaires

Sur le 4200m et l'Aquathlon, pour des raisons de sécurité des barrières horaires seront mises en place :

- **Aquathlon** : Il vous faudra terminer la partie natation (2100m) en moins de **1h00** (soit une allure de 2'50/100m)
- **4200m :** Il vous faudra passer au niveau de la « sortie à l'australienne » à la plage de la Madrague en moins de **52'** (soit une allure de 2'30 / 100m).

Sur le 2100m, pas de barrière horaire.

Art 7 – Equipements

La course se base de la règlementation de la FFTRI et ses épreuves combinées.

Cela signifie que la **combinaison est autorisée** si la température de l'eau est inférieure à 24,5°C (une mesure sera faites la veille et le matin de course pour confirmer).

Les lunettes/masques de natation sont conseillés, le port du bonnet fourni par l'organisation est **obligatoire**.

Tout autres aides matérielles sont interdites (palmes, bouées, plaquettes, pull-buoy, etc.)

Art 8 – Ravitaillement.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Eventuellement, un point d'eau sera disponible au niveau de la plage de la Madrague (point de passage du relai et mi-course pour le 4200m).

Un ravitaillement est prévu sur la partie course à pied de l'Aquathlon au km4.

Art 9 - Sécurité

“Les guides de bains Angloy” assureront la sécurité des participants, à l’aide d’un jet ski et de paddle-boards, ils seront accompagnés par des bénévoles en kayak/paddle pour encadrer les nageurs.

Merci de respecter les consignes qu’ils vous donneront et de vous signalez si vous rencontrez des difficultés.

La fermeture du parcours sera assurée par un « serre-file » membre de l'organisation, qui accompagnera le dernier concurrent, jusqu’au point de ravitaillement ou à l’arrivée.

Sur la partie course à pied de l’Aquathlon, vous évoluerez principalement sur les trottoirs et vous n’avez pas la priorité de passage : veuillez ne pas courir sur la route, ne pas traverser sans y être inviter, respecter le code de la route ainsi que les consignes des bénévoles/signaleurs qui seront sur le parcours.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Art 11 – Arbitrage et pénalités

Seulement pour l’Aquathlon

Les triathlètes doivent connaitre et respecter les règles sportives définies par la fédération de triathlon. Les arbitres délégués par la ligue d’Aquitaine assurent le respect des règles. Leurs pouvoirs et décisions sont sans appel.

Les procédures d’intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification, ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant, et après l’épreuve, dès le retrait du dossard et jusqu’aux résultats.

Aucune réclamation n’est autorisée contre une décision de disqualification de la part d’un arbitre.

Art 11 – Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance concernant cette épreuve auprès d’ACM RC n° 057005791.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 12 - Accidents / vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Art 13 - Récompenses

Une dotation est offerte à chaque concurrent, au retrait du dossard et à l’arrivée.

Le chronométrage et la gestion des résultats sont assurés, via les puces fixées sur le mollet, par PB Organisation

Pour l’Aquathlon, le 4200m et le 2100m : récompense au scratch des trois premiers et premières arrivé.e.s. Ainsi qu’au 1er.e par catégorie (Master / Junior).

Pour les relais les 1er.e.s de chaque catégorie (Masculin / Mixte / Féminin).

Art 14 - Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site Internet de P.B.Organisation.

Article 15 : Droit à l'image / loi "Informatique et Libertés"

Les participants - es autorisent les organisateurs du Swim4k ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve Swim4k sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur les sites (en faire directement la demande à l'adresse électronique : angletfranceteam@gmail.com).

Article 16 : Engagement

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés et donner une adresse mail valide afin de recevoir la confirmation de l'inscription et toutes les informations relatives à la traversée.

En outre, en s'inscrivant, chaque nageur reconnaît explicitement

- avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » auquel il s'engage se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'inscrit
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de la traversée à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, décharger Anglet France Team et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tout tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

INFORMATIONS

Site Internet : https://angletfranceteam.fr

Mail : angletfranceteam@gmail.com

Tel : 06.16.49.57.14 – Boris Wilbois (Directeur de Course)

Tel : 06.32.72.71.79 – Franck Meyniel (Co-Président)

Tel : 06.64.35.72.01 – Jean-Baptiste Cazes (Co-Président)